



## Immatriculation SARL/SA/SASU

### Liste des pièces à fournir

- Statuts** (l'enregistrement auprès des services fiscaux n'est plus obligatoire sauf si l'acte de constitution à été réalisé par un notaire ou s'il comporte des apports d'immeuble, de fonds de commerce, de parts sociales ou d'actions).
- Titre de jouissance du local d'exploitation ou du siège social** (bail, contrat de domiciliation ou autorisation du propriétaire accompagnée de la dernière taxe foncière ou d'un titre de propriété, acte d'achat. Si location gérance (contrat certifié conforme par le déclarant accompagné de la publicité dans un JAL). NB : les contrats de location gérance de taxi doivent être enregistrés auprès des services fiscaux).
- Journal d'annonces légales comportant la parution ou attestation d'insertion.**
- Attestation de dépôt du capital en banque.**
- Liste des souscripteurs d'action pour les SAS, SASU, SA.**
- PV de l'AG nommant le ou les gérants** (si pas nommé(s) dans les statuts).
- Rapport du commissaire aux apports** (si les apports sont supérieurs à la moitié du capital social ou si la valeur de l'un des apports en nature est supérieure à 30 000 euros. Le recours à un commissaire aux apports n'est pas obligatoire en cas d'apport à une SARL à associé unique ou à une SASU par un exploitant individuel (art 130 de la loi Sapin II, art L.223-9 du code de commerce)).
- Désignation de Commissaire aux comptes** : lettre d'acceptation du mandat + justificatif de son inscription.
- Diplôme** (CAP, BP, BAC PRO, BTS etc) ou justificatif 3 ans d'expérience professionnelle
- SPI ou engagement** et chèque de 195 euros à l'ordre de la CRMA
- Pièce d'identité en cours de validité** (CNI, passeport, ou acte de naissance de moins de 3 mois) du dirigeant, attestation sur l'honneur de non condamnation et de filiation, copie carte sécurité sociale.
- Documents relatifs aux bénéficiaires effectifs de la société** (coût 24,80 euros à l'ordre de la SCP Casanova) à compléter par chaque dirigeant et par les associés détenant directement ou indirectement plus de 25 % de capital ou droits de vote.)

#### Documents complémentaires

- Pouvoir au nom du mandataire.
- Demande de dispense SPI avec justificatifs et chèque de 195 euros à l'ordre de la CRMA.
- Permis d'exploitation (UMIH).
- Dossier ACCRE accompagné des pièces justificatives.
- Carte de marchand ambulant (imprimé dûment rempli + photo format biométrique + 15 euros)



**Chambres de Métiers  
et de l'Artisanat**  
Haute Corse

CASA DI L'ARTISGIANI DI U CISMONTE

## Immatriculation SARL/SA/SASU

### Liste des pièces à fournir

#### Cas particuliers

- Pour les étrangers hors U.E :
  - Copie de la carte de séjour ou de résident en cours de validité avec la mention « vie privée et familiale »
  
- Pour les ressortissants des états membres de la CE ou d'un état partie à l'accord sur l'AEE :
  - Attestation de reconnaissance de qualification professionnelle (pour les activités soumises à qualification).

#### Tarifs (en euros)

formalités	CMA	Greffe TC Bastia
Constitution sans activité	50	74,10
Création	180	41,50
Achat ou location gérance	180	231,66
Registre des bénéficiaires effectifs (art L.561-2-2 du code Monétaire et Financier)	-	24,80